

## HORAIRES :

### A) Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

- Le matin : Début des cours à 8h15  
Fin des cours à 11h25, 12h00, 12h25 ou 12h55 selon l'emploi du temps
- L'après-midi : Début des cours à 13h20 ou 13h45  
Fin des cours à 16h55

### B) Mercredi : Cours de 8h15 à 11h20

- Toutes les classes travaillent un mercredi matin sur deux.

### C) Horaires d'ouverture du Secrétariat :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h45 à 18h00
- Mercredi : 7h45 à 12h



## TARIFS 2020 – 2021 (pour information) :

### A) Restauration : Le prix du repas est de 4,50 euros.

Nous fonctionnons par carte magnétique. (\*)

Rechargement de la carte de self de votre enfant, soit par carte bancaire via « Ecole directe » (une notice explicative vous sera envoyée par courriel fin août) soit par chèque. Le montant devra correspondre à un nombre entier de repas.

(\*) En cas de perte ou détérioration, la nouvelle carte sera facturée 5 Euros.

### B) Rétribution scolaire

- 350 euros pour 1 enfant
- annuelle : - 295 euros pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- 115 euros pour le 3<sup>ème</sup> enfant

+ 111 euros de frais annexes en 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>

+ 131 euros de frais annexes en 3<sup>ème</sup>

(agenda, cahiers d'exercices, culture et catéchèse, œuvres littéraires, sorties diverses (transports, concours, théâtre, golf,...), CD anglais, sortie de fin d'année, ... variable selon les classes et les niveaux.)

La facture vous sera envoyée en septembre (contribution annuelle + provision sur frais annexes). La régularisation des frais annexes sera faite en mai.

Modes de paiement possibles : par prélèvement (9 d'octobre à juin), par trimestre par CB, chèque ou espèces.

**N.B.** : Il est toujours possible d'opérer le règlement de la facture chaque trimestre par chèque ou en espèces.

## TRANSPORT SCOLAIRE :

☆ Prendre contact avec la Communauté de Communes.

☆ Accès sécurisé le matin et le soir au collège :

- Pas de route à traverser
- Pas de personnes extérieures au milieu des jeunes
- Présence d'adultes du collège le matin et le soir
- Port du gilet jaune obligatoire.

